



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Sainte-Savine

SEANCE DU 8 juin 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
33	29	29 + 4 pouvoirs

Date de convocation
2 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, SALLE du CONSEIL MUNICIPAL - Hôtel de Ville, 1er étage, sous la présidence de **Arnaud MAGLOIRE**, maire.

Présents : **MAGLOIRE Arnaud, FERNANDEZ Sophie, HENNEQUIN Virgil, CATERINO Marie-Laure, BLANCHOT Bastien, CHAUDET Martine, BERNIER Romain, BEHL Frédérique, MENERAT Thierry, PIAT Isabelle, RIBAILLE Cécile, ARNAUD Adrien, SINGEVIN Pascal, CLERGEAT Pascaline, GRENIER Pascal, PROTAT Anne-Lucy, THIBAUT David, KACEMI Farida, MARTIN Antoine, BARDET Alice, ASCENSO Mickaël, DUGARD Sophie, POUZIN Jean-Michel, BERGERET Fanny, RENNESSON Arnaud, MOUZON Valentin, SABATINO Anne, BEAUFILS Luc, COLLOT-TOUZÉ Nelly.**

Représentés : **HUART Gérald pouvoir donné à MAGLOIRE Arnaud, TIEDREZ Valérie pouvoir donné à BEHL Frédérique, GAUTHERIN Tristan pouvoir donné à BLANCHOT Bastien, GULTEKIN Gülcan pouvoir donné à HENNEQUIN Virgil.**

Madame BARDET Alice a été nommée secrétaire de séance

Objet : Sortie d'inventaire de biens communaux
N° de délibération : 20260608_13

Rapporteur : Mme Clergeat

Divers biens mobiliers et matériels, affectés aux services de la collectivité ne sont plus utilisés en raison de leur ancienneté, vétusté, parce qu'ils ont été remplacés par d'autres biens ou parce que les besoins ont évolués ou disparus.

Il convient d'acter leur désaffectation et leur sortie du patrimoine communal, dans le but d'une cession éventuelle ou de leur mise au rebus.

Les biens concernés sont les suivants :

- Souffleur Stihl Ref : e197/68sh3-ia 2004/26sh3-IIA 0238 02, non réparable
- Ancien mobilier de bureau du poste de police municipale
- Monte-charge scénique de l'Art Déco
- 6 Tables en plastiques
- 5 bureaux de l'Art Déco
- 2 panneaux d'affichage de l'Art déco
- 1 armoire en bois de l'Art Déco
- 2 petites tables rondes de l'Art Déco
- 1 table carrée de l'Art Déco
- 1 console technique de l'Art Déco
- 1 comptoir en bois de l'Art Déco

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**, décide d' :

- Autoriser Monsieur le Maire à procéder à la réforme des bien récapitulés ci-dessus ;
- Autoriser la sortie d'inventaire de ces biens
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à la cession de ces biens à des tiers ou leur mise à la réforme, conformément à la délégation permanente délibérée en séance du 21 Mars 2026.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	4	33	0	0	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Affiché le 9 juin 2026

Pour extrait conforme

Arnaud MAGLOIRE, maire



Arnaud MAGLOIRE

Arnaud MAGLOIRE
2026.06.12 13:38:19 +0200
Ref:11188133-16877473-1-D
Signature numérique
le Maire